

Recommandation sur la lutte contre la corruption

**Deuxième Assemblée générale de la Conférence parlementaire des Amériques
Río Grande, Puerto Rico, 19 au 23 juillet 2000**

CONSIDÉRANT que la corruption entraîne une régression sociale et qu'elle constitue une entrave majeure au développement humain équitable et durable dans toutes les régions du monde, indépendamment de leur niveau de développement économique;

CONSIDÉRANT que la corruption à tous les niveaux des appareils d'État et du secteur privé entrave l'efficacité et la qualité des services aux populations et constitue un facteur aggravant en regard de la pauvreté et de l'injustice qui perdurent;

CONSIDÉRANT que malheureusement nous devons reconnaître que la corruption existe aussi dans certains Parlements, principalement dans l'attribution du budget;

CONSIDÉRANT que la corruption mine la confiance de la population envers nos gouvernements et nos institutions, qu'elle met en danger les assises des systèmes économique et démocratique et qu'elle précarise les conditions de vie et la sécurité de l'ensemble des populations des Amériques;

CONSIDÉRANT que la corruption entraîne le détournement de fonds publics importants qui ne peuvent ainsi être redistribués et contribuer au mieux-être de l'ensemble des citoyens, au développement économique et au développement humain durable;

CONSIDÉRANT qu'une coopération interaméricaine et internationale accrue est essentielle pour lutter efficacement contre la corruption;

Nous, représentantes et représentants des assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux et fédérés, des Parlements régionaux et des organisations interparlementaires des Amériques:

RÉAFFIRMONS notre volonté d'encourager le respect et la promotion des principes de la démocratie représentative et participative, notamment par la lutte contre la corruption, afin de soutenir le développement humain durable des populations, la stabilité économique des pays et la justice sociale au sein des Amériques;

CONVENONS de poursuivre nos efforts en vue de la ratification et de la mise en application des conventions et des accords régionaux et internationaux en matière de lutte contre la corruption, dont la Convention interaméricaine contre la corruption, partout dans les Amériques;

NOUS ENGAGEONS à adopter des mesures pour combattre et sanctionner toutes les manifestations de corruption dans les Parlements, particulièrement en adoptant des codes d'éthique parlementaire;

NOUS ENGAGEONS à encourager, au sein de nos assemblées respectives, l'adoption et l'application de règles strictes pour encadrer le financement des partis politiques et des campagnes électorales, et de veiller à ce que ces mesures soient soumises à des mécanismes de contrôle indépendants;

NOUS ENGAGEONS à initier dans nos Parlements des normes juridiques qui permettent de renforcer les mécanismes de surveillance des Parlements, avec la vaste participation de la société, en favorisant la modernisation des mécanismes et la formation des participants;

CONVENONS de participer activement aux efforts visant à accroître la coopération interaméricaine en matière d'échange d'information dans le but d'augmenter l'efficacité des mesures de lutte contre la corruption dans les Amériques;

EXHORTONS les chefs d'État et de gouvernement des Amériques à adopter des politiques administratives et à mettre en place des mécanismes institutionnels autonomes de vérification, de contrôle et d'imputabilité de plus en plus transparents afin de réduire les risques de corruption dans les secteurs public et privé partout dans le continent;

EXHORTONS les chefs d'État et de gouvernement à implanter des programmes d'études à tous les niveaux qui incluent l'enseignement des valeurs éthiques pour promouvoir une culture anti-corruption dans la société;

EXHORTONS les chefs d'État et de gouvernement des Amériques à fournir l'information dont ont besoin le pouvoir législatif, les organismes de la société civile et la population pour garantir la transparence et le contrôle de tous les processus gouvernementaux.